



2008

annuel

rappor



Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

Mission de l'OPIQ

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille l'exercice de la profession d'inhalothérapeute selon des normes élevées en favorisant l'actualisation et le développement des compétences dans le but de garantir des soins et des services de qualité. L'OPIQ exerce, en partenariat, un rôle prépondérant en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire.

Nos valeurs

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes veut être reconnu pour son :

Engagement

Parce que l'organisation est solidaire et responsable; parce qu'il participe activement à la réalisation de sa mission.

Leadership

Parce que la santé cardiorespiratoire nous tient à cœur et que nous croyons que tous les intervenants doivent travailler ensemble pour atteindre l'excellence.

Intégrité

Parce que le public et les inhalothérapeutes n'attendent pas moins que l'Ordre soit honnête, sincère, équitable et transparent.

Respect

Parce que la valeur ajoutée d'une écoute active et d'une ouverture d'esprit est le gage de la considération que nous portons à ceux qui nous entourent.

Professionalisme

Parce que la synergie d'une équipe et la collaboration amènent l'efficacité.

Table des matières

4	Lettres de présentation
5	Administrateurs du Bureau et personnel du siège social
8	Rapport de la présidente
10	Rapport de la directrice générale et Secrétaire
12	Rapport d'activité du Bureau
13	Rapport d'activité du comité administratif
14	Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
19	Rapport de la coordonnatrice aux affaires professionnelles
23	Rapport du Bureau du syndic
24	Rapport du comité de discipline
25	Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes
26	Statistiques annuelles

États financiers

27	Rapport des vérificateurs
28	Résultats
29	Évolution des soldes des fonds
30	Bilan
31	Flux de trésorerie
32	Notes complémentaires

Annexes

37	A: Fonds d'administration générale Bureau de direction et services administratifs, formation continue, équivalence
38	B: Fonds d'administration générale congrès, colloque et tournoi de golf annuel, frais généraux non répartis





Lettres de présentation

Août 2008

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Maître Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles

Août 2008

Maître Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice
et responsable de l'Application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Céline Beaulieu, inh., B.A.
Présidente

Août 2008

Maître Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Céline Beaulieu, inh., B.A.
Présidente

Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Présidence

Johanne Fillion, inh., présidente par intérim, d'avril 2007 à septembre 2007.

Céline Beaulieu, inh., présidente, élue le 15 septembre 2007 au suffrage des administrateurs élus.

Administrateurs élus

Région de Québec, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent

Francine LeHouillier, inh., novembre 2005
Johanne Roy, inh., jusqu'à septembre 2007
Mélangy Grondin, inh., septembre 2007

Région de Montréal

Hélène Boucher, inh., novembre 2005
Eric Cardin, inh., septembre 2007
Réjean Duchesne, inh., janvier 2008
Johanne Fillion, inh., septembre 2007
Michèle Vincent Félix, inh., septembre 2007

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Pascal Rioux, inh., mai 2007

Région de la Montérégie

Nathalie Bérard, inh., novembre 2005

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Céline Beaulieu, inh., septembre 2007

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

André Tessier, inh., jusqu'à septembre 2007
Mylène Gauthier, inh., septembre 2007

Région de l'Estrie

Francine Gagnon, inh., septembre 2007

Région Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Michèle Tremblay, inh., septembre 2007

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Pauline Breton Truchon, novembre 2005

Raymond Proulx, novembre 2005

Andrée Tremblay, novembre 2005

Comité administratif

Céline Beaulieu, inh., présidente, depuis septembre 2007
Johanne Fillion, inh., présidente par intérim jusqu'à septembre 2007, 1^{re} vice-présidente par la suite
Nathalie Bérard, inh., 1^{re} vice-présidente jusqu'à septembre 2007, 2^e vice-présidente par la suite
Francine LeHouillier, inh., trésorière
Raymond Proulx, administrateur nommé par l'Office des professions

Personnel du siège social

Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et Secrétaire

Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Marise Tétreault, inh., inspectrice

Clémence Carpentier, secrétaire de direction

Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres jusqu'à juillet 2007

Marie-Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et services aux membres depuis août 2007

Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice

Soutien informatique

Frédéric Maître, consultant en informatique

Bureau du syndic

Joële Larivière, inh., syndic responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes

Francine Poirier, inh., syndic adjoint

Armando Fernandes, inh., syndic correspondant

Marie-Ève Langlois, inh., syndic correspondant

Denise Roy, inh., syndic correspondant



Comité de discipline

M^e France Bergeron, présidente jusqu'au 28 août 2007
M^e François D. Samson, président suppléant jusqu'au 28 août 2007
M^e Diane Larose, présidente, depuis le 28 août 2007
Louise Bélanger, inh.
Jocelyne Bernard, inh.
Céline Deschênes, inh.
Jean-Marc Desmeules, inh.
Chantal Doucet, inh.
Carole Gauvin, inh.
Marie-Hélène Latraverse, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.
M^e Andrée Lacoursière, secrétaire

Comité de révision

Lise Bellemare, représentante du public
Denise Girard, représentante du public
Richard DiLallo, inh.

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité

Marie-Claude Genest, inh., présidente
Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente
Sylvie Gagnon, inh.
Martin Légaré, inh., à partir du 25 octobre 2007
Daniel Trottier, inh., jusqu'au 25 octobre 2007
Martine Gosselin, inh., B. Sc., secrétaire

Membre substitut

Brigitte Fillion, inh., à partir du 7 juin 2007

Inspectrice permanente

Marise Tétreault, inh.

Inspecteurs bénévoles

Évelyne Bergeron, inh.
Nancy Breton, inh.
Danielle Davidson, inh.
Louise Pagé, inh.
Martine Paquette, inh.
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Yvon Proulx, inh.
Marie-Hélène Robert, inh.
Dave Sheehan, inh.
Lise Vaillancourt, inh.

Comité de la formation

Johanne Fillion, inh., B. Sc., présidente
Line Arsenault, inh., représentante de la Fédération des cégeps
Édith Massicotte, représentante de la Fédération des cégeps
Ghislaine Plamondon, représentante du ministère de l'Éducation du Québec
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et Secrétaire

Comité organisateur du congrès et du tournoi de golf

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable
Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Yvon Proulx, inh.
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et Secrétaire
France St-Jean, inh.
Joëlle Larivière, inh., syndic
Marise Tétreault, inh., inspectrice

Collaboratrices

Clémence Carpentier, secrétaire de direction
Marie-Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres
Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice



Publications et communications

Publications

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Collaborateurs

Céline Beaulieu, inh., présidente

Nathalie Bérard, inh.

Francine Belisle, inh.

M^e Micheline Blouin

D^{re} Nathalie Blouin

Nancy Breton, inh.

Brigitte Fillion, inh.

Johanne Fillion, inh.

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

M^e Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

D^{re} Josée Lavoie, anesthésiologiste

Anne Lemay, Ph. D., directrice de la gestion de

l'information et de la qualité de la performance, CHUM

Bernard Marin, conseiller en placement, ScotiaMcLeod

Élaine Paré, inh.

D^r Simon Parenteau, pneumologue

Daniel Smith, inh.

Marise Tétreault, inh.

Benoît Tremblay, inh.

Gérard Tremblay, inh.

Rita Troini, inh.

Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et Secrétaire

Communications

Céline Beaulieu, inh. B.A., présidente

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin, Sphère Communication

Comité *ad hoc* – Semaine de l'inhalothérapeute

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable

Dominique Brault, inh.

Dominique Hébert, inh.

Marie-Hélène Robert, inh.

Formation continue

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Johanne Fillion, inh., B. Sc., administratrice

Francine LeHouillier, inh., administratrice

Rapport de la présidente 2007-2008



J'ai le grand plaisir et l'honneur de vous présenter le bilan de l'exercice 2007-2008. D'entrée de jeu, j'aimerais remercier madame Johanne Fillion qui a assuré l'intérim à la présidence de janvier à septembre 2007. Elle a su faire cheminer les principaux dossiers avec tout le professionnalisme et le dévouement qu'on lui connaît. Plusieurs dossiers en lien avec la planification stratégique 2007-2011 ont exigé de nombreux suivis et représentations.

Le Bureau de l'OPIQ

En mai 2007, plus de sept régions administratives ont connu des élections : certains administrateurs ont vu renouveler leur mandat et d'autres ont été nouvellement élus. Voici donc la composition du Bureau. Outre la présidence que j'occupe, le *comité administratif* se compose de la 1^{re} vice-présidente, madame Johanne Fillion; de la 2^e vice-présidente, madame Nathalie Bérard; de la trésorière, madame Francine LeHouillier, et de monsieur Raymond Proulx, administrateur nommé par l'Office des professions. Les autres administrateurs au Bureau sont mesdames Hélène Boucher, Francine Gagnon, Mylène Gauthier, Mélyan Grondin, Michèle Tremblay, Michèle Vincent Félix et messieurs Eric Cardin, Réjean Duchesne, Pascal Rioux; finalement, les administrateurs nommés par l'Office des professions sont mesdames Pauline Breton Truchon et Andrée Tremblay. Je tiens à remercier les administrateurs qui ont effectué leur mandat, soit mesdames Nicole St-Georges et Josée Gosselin ainsi que monsieur Stéphane Delisle.

La formation

La formation initiale

La réforme de la formation initiale a connu peu de développement pour différents motifs dont l'élection provinciale du printemps 2007 et le départ à la retraite du sous-ministre adjoint s'occupant de notre dossier au MSSS. Espérons que dans la prochaine année ce dossier, fort prioritaire et entrepris depuis plus de dix années, se finalisera dans une optique d'amélioration des soins cardiorespiratoires, d'assistance ventilatoire et d'assistance anesthésique.

La formation continue

Nous venons de terminer la deuxième période référence de deux ans du *Règlement de formation continue obligatoire*. La très grande majorité des inhalothérapeutes s'y conforment, voire dépassent les exigences des 30 heures requises de formation sur une période de deux années. Félicitations à tout un chacun. De plus, afin de faciliter l'accessibilité à la formation continue qu'il propose, l'Ordre a pris le virage électronique.

Dorénavant, les sessions de formation offertes par l'OPIQ le seront *exclusivement* via le site *campusOPIQ*. Je vous encourage à le visiter régulièrement. Permettez-moi de remercier chaleureusement madame Line Prévost, coordonnatrice aux affaires professionnelles, qui a su répondre au mandat du Bureau d'une façon exceptionnelle et au-delà de nos espérances.

Une nouvelle maison d'enseignement

Depuis septembre 2007, un autre établissement offre le programme collégial d'inhalothérapie. Il s'agit du Collège Ellis de Trois-Rivières. Nous leur souhaitons un franc succès dans l'implantation de ce nouveau programme. L'OPIQ a demandé à l'Office des professions de modifier la réglementation afin que le Collège Ellis soit ajouté à la liste des maisons d'enseignement préparant à l'exercice de l'inhalothérapie.

La mobilité de la main-d'œuvre

Depuis février 2008, le dossier de la mobilité touche trois volets. Celui qu'on connaît le mieux est l'entente à l'échelon canadien. Cette entente, signée en 2002, fait l'objet d'une révision et devrait être renouvelée en octobre prochain à la suite de la modification du nouveau *Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique*, qui entrera en vigueur à l'automne 2008.

Les deux autres volets touchent la nouvelle orientation gouvernementale *Le nouvel espace économique*. Parmi les chantiers proposés, la signature d'une entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés et l'accord Québec-Ontario sur le commerce et l'économie exigeront, au cours du prochain exercice, de nombreux échanges avec nos vis-à-vis français et ontariens. Nous souhaitons que ces discussions se déroulent sans embûches afin de parvenir à une reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

L'assistance anesthésique

Dans le but d'aider et de soutenir les inhalothérapeutes pratiquant dans ce secteur d'activité, le Bureau a mandaté la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice et le comité de l'inspection professionnelle à produire un *Guide* pouvant orienter et faciliter la tâche des inhalothérapeutes en matière de tenue de dossier. Ils ont travaillé tout au long de l'année à élaborer ce document qui a été publié en juillet 2008. Je tiens à remercier madame Martine Gosselin ainsi que toute son équipe, appuyée spécialement par mesdames Marise Tétrault, Josée Prud'Homme et Francine LeHouillier tout



au long du processus. Un remerciement tout particulier aux établissements, inhalothérapeutes et anesthésiologistes qui ont participé au projet pilote qui a permis de mettre sur la voie ce *Guide*.

L'intégration de nouveaux professionnels

L'OPIQ participait depuis quelque temps aux travaux entourant l'intégration des perfusionnistes cliniques au sein du système professionnel. Ayant été identifié comme Ordre d'accueil par l'Office des professions, le Bureau a adopté une résolution pour intégrer les perfusionnistes cliniques. Si le cabinet du ministre de la Justice donne son aval, l'intégration entrera en vigueur dès avril 2009.

L'obtention d'une vignette de stationnement pour personnes handicapées

Depuis plus de dix années, ce dossier traîne en longueur. Le seul développement qu'il ait connu cette année est notre abandon face à l'inertie des responsables de la SAAQ, malgré plusieurs tentatives de les convaincre du bien-fondé d'ajouter les inhalothérapeutes à la liste des professionnels habilités à signer le formulaire de l'utilisateur qui fait une demande d'obtention d'une vignette de stationnement. L'Ordre déplore le manque de considération démontré par l'absence de réponse à nos dernières correspondances. Que faut-il en conclure? Rappelons-nous que ces démarches étaient entreprises dans le but ultime de faciliter les démarches d'un processus administratif parfois lourd à la clientèle MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique).

Le répondant civil

Ce dossier entrepris par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et appuyé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a connu un déroulement positif. Un protocole d'entente a été effectivement signé en décembre 2007 entre le directeur de l'État civil et le directeur du CIQ. L'OPIQ a donc adopté une proposition d'adhérer à ce protocole et en a transmis la résolution au CIQ. Dorénavant, tout inhalothérapeute pourra agir à titre de répondant civil afin de valider l'identité d'une personne aux fins de demande de délivrance d'une copie d'acte ou d'un certificat civil tout en respectant certaines exigences décrites au protocole.

La tournée provinciale 2008

Il y avait plus de cinq années qu'une tournée provinciale avait été effectuée. J'ai donc amorcé en février 2008, avec la directrice générale, une tournée qui s'est terminée en mai. Onze rencontres étaient prévues dans diverses régions. En dépit des dossiers fort importants qui étaient à l'ordre du jour, le taux de participation a été décevant. Le Bureau devra se questionner sur le meilleur moyen pour informer à l'avenir les membres et peut-être devra-t-il envisager les outils électroniques comme moyen de communication?

Récipiendaire du Prix Mérite CIQ 2007

Comme chaque année depuis 1997, l'Ordre remet annuellement, lors de la cérémonie de banquet du congrès annuel, le Prix Mérite CIQ. La sélection est effectuée par un comité restreint au sein du Bureau, qui analyse les candidatures soumises par les inhalothérapeutes des diverses régions administratives. Le récipiendaire 2007 est monsieur Stéphane Delisle, de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal, à qui je transmets, au nom de l'Ordre, toutes nos félicitations pour son implication dans l'avancement et le rayonnement de la profession.

En terminant, malgré le fait que j'aie déjà remercié plusieurs personnes, je tiens tout de même à réitérer ma gratitude envers la permanence de l'Ordre et tous les inhalothérapeutes siégeant aux divers comités de l'OPIQ, mais plus particulièrement à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme. Tout au long des douze derniers mois, nonobstant les années qui s'additionnent, son dévouement est toujours exceptionnel, dynamique et empreint d'un professionnalisme et d'une rigueur exemplaires.

La présidente

Céline Beaulieu, inh., B.A.

Rapport de la directrice générale et Secrétaire



C'est pour moi un honneur de présenter, pour une treizième année consécutive, le rapport annuel des activités de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Le rapport annuel est une occasion de faire le bilan des réalisations et des différents dossiers traités au cours de l'exercice financier. Je constate toujours avec plaisir et surprise, l'étendue du travail accompli, compte tenu des ressources limitées de l'Ordre. Il va sans dire que ces résultats sont le fruit d'un effort collectif tant de la part des administrateurs, du personnel du siège social que de ses nombreux collaborateurs.

Voilà pourquoi, d'entrée de jeu, je les remercie de tout cœur pour leur appui et pour la persévérance et la passion qui les animent. C'est avec sincérité et admiration que je souligne le travail colossal de notre présidente, madame Céline Beaulieu. D'ailleurs, ses grandes qualités ont fait en sorte que les administrateurs du Bureau l'ont nommé par acclamation à la présidence de l'Ordre pour un troisième mandat consécutif. Au nom de tout le personnel, je lui assure notre soutien inconditionnel pour atteindre les objectifs de la planification stratégique 2007-2011. Je profite également de l'occasion qui m'est ici offerte pour souligner l'implication de madame Johanne Fillion qui a assumé avec brio la présidence par intérim jusqu'au 15 septembre 2007.

Ce rapport dresse donc le bilan du premier plan d'action de la nouvelle planification stratégique. Au cours du présent exercice, tout a été mis en œuvre pour relever les nombreux défis qui sont les nôtres. À ce chapitre, mentionnons l'assujettissement des ordres à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'intégration d'autres professionnels et des candidats formés à l'étranger, les modifications au Code des professions et le développement des compétences des inhalothérapeutes.

Des mécanismes de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation améliorés
De plus en plus de candidats formés à l'étranger frappent à nos portes. La diversité de leur profil de compétences rend l'évaluation des dossiers plus ardue. Ainsi, grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, nous avons rendu disponible un outil d'autoévaluation en ligne via notre site Internet.

Cet outil nous permet de tenir compte de la formation initiale du candidat et d'apprécier les acquis expérimentiels.

Malgré l'amélioration de nos mécanismes, force est de constater qu'une difficulté majeure persiste, celle d'accéder à une formation d'appoint accélérée qui permettrait aux candidats référés par l'OPIQ d'obtenir plus rapidement un permis d'exercice. Des pourparlers entre les représentants du collège de Rosemont, le MICC et l'Ordre ont permis d'obtenir une collaboration afin d'élaborer un tel programme. Voilà un pas de plus vers l'atteinte d'un de nos objectifs stratégiques.

Des travaux d'intégration qui se terminent sur une note positive

Au cours de cet exercice, le comité de travail mis sur pied par l'Office des professions sur l'intégration des perfusionnistes cliniques a intensifié ses travaux pour en arriver à l'élaboration du décret d'intégration. Le Bureau de l'Ordre a donné son aval à cette intégration. Ainsi, au moment d'écrire ce rapport, le décret est à l'étude au cabinet du ministre de l'Application des lois professionnelles et il est prévu d'accueillir les perfusionnistes cliniques dès le mois d'avril 2009. Tout sera mis en œuvre pour que cette intégration soit harmonieuse et bénéfique pour tout un chacun.

La formation continue... un clic suffit!

Le comité de la formation continue, madame Line Prévost et moi-même, avons étudié avec attention l'opportunité de prendre le virage de l'apprentissage électronique communément appelé «E learning». Après avoir constaté les multiples possibilités qu'offrirait la plateforme Aristote de la firme Connexence, nous avons recommandé au Bureau de prendre ce virage.

Au chapitre des avantages, soulignons en tête de liste l'accessibilité. Cette préoccupation a toujours été présente et s'est accentuée avec l'adoption d'un *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Dans le passé, on ne peut que constater, malgré tous les efforts déployés par madame Prévost, qu'il était difficile de rendre disponible la formation organisée par l'Ordre aux inhalothérapeutes des quatre coins de la province. Depuis le 15 septembre 2007, nous pouvons dire: *Mission accomplie*.

Dorénavant, un clic suffit pour accéder à des formations de qualité et d'intérêt pour la communauté des inhalothérapeutes. Le *campus OPIQ* est un projet novateur pour les membres, bravo à toute l'équipe et en particulier à mesdames Prévost et Tétréault.



L'OPIQ poursuit son implication à l'échelon national

Depuis plusieurs années, l'Ordre à l'instar de nos homologues canadiens participe et collabore à des travaux d'intérêt pour la profession et la protection du public. Ainsi, diverses rencontres ont permis de poursuivre les discussions sur la mobilité de la main-d'œuvre, les candidats étrangers, le profil national et les examens.

Grâce à une subvention fédérale, l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire a publié un rapport sur les défis liés à l'intégration des candidats formés à l'étranger et a élaboré une matrice qui pourra servir de canevas à l'évaluation des compétences. Au moment d'écrire ce rapport, le rapport est disponible en version anglaise et la version française devrait être publiée sous peu.

Par ailleurs, l'un des principaux dossiers qui a retenu notre attention est la révision du Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique. Des rencontres ont eu lieu notamment avec les représentants des maisons d'enseignement du Canada afin d'échanger sur les principaux enjeux en lien avec l'application du Profil dans les différents programmes. Ces discussions ont permis de dégager un certain nombre de préoccupations. Ainsi, une attention particulière a été portée au choix de la firme qui a reçu le mandat d'effectuer la révision et la mise à jour du Profil. Les travaux relatifs à cette révision débiteront au cours du prochain exercice financier.

La gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

L'équipe du siège social est composée de huit employées permanentes, qui travaillent sans relâche à l'avancement des affaires de l'Ordre. Au cours de cet exercice, madame Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres a quitté ses fonctions après neuf ans au sein de notre organisation. Je tiens à remercier madame Janevski pour toutes ces années où elle a contribué au succès de notre organisation. Elle a été remplacée, au cours du mois d'août, par madame Marie-Andrée Cova, qui s'est admirablement intégrée à l'équipe.

Sur le plan des ressources matérielles et informationnelles, notons l'acquisition d'une plateforme d'apprentissage électronique destinée à offrir à nos membres des activités de formation continue en ligne. Outre cet important chantier, nous avons dû apporter des modifications majeures à notre système de gestion des membres afin de nous conformer aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Je remercie d'ailleurs, monsieur Frédéric Maître pour son aide régulière et soutenue à l'amélioration de nos outils informatiques.

Malgré une année remplie de projets et d'obligations ayant nécessité des investissements importants, nous avons réussi à maintenir une bonne santé financière. À cet effet, je vous invite à consulter les états financiers vérifiés à la fin de ce rapport annuel.

Il me faut préciser que le surplus financier du présent exercice est en partie dû au fait que nous avons obtenu l'aide de quelques entreprises privées pour notre *campus OPIQ*, mais aussi et surtout, grâce aux inhalothérapeutes qui ont accepté une légère hausse de la cotisation. Je tiens donc à remercier sincèrement nos partenaires et nos membres pour le soutien et la confiance qu'ils nous témoignent année après année.

Vous aurez compris qu'il ne s'agit ici que d'un bref aperçu des principaux dossiers qui ont particulièrement retenu mon attention, mais pour mesurer l'ampleur du travail accompli, je vous convie à prendre connaissance des différents rapports d'activité de mes précieuses collègues.

La directrice générale et Secrétaire de l'Ordre

Josée Prud'Homme, Adm. A.



Rapport d'activité du Bureau 2007-2008

Le Bureau a tenu cinq séances ordinaires, dont deux para-conférences téléphoniques et une réunion extraordinaire. Quelque soixante résolutions ont été adoptées dont voici les faits saillants :

Pratique professionnelle et équivalence

Les administrateurs du Bureau ont imposé à un membre des stages et des cours didactiques, dans le cadre de procédures de réinscription. De plus, les administrateurs ont décidé de soumettre un membre au processus prévu à l'article 48.

Le Bureau a reconnu six équivalences partielles de formation chez des candidats formés à l'étranger et par conséquent, a imposé des cours, stages cliniques et examen à des fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

Finances

Le Bureau a approuvé et adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice 2007-2008 et a décidé de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2008-2009.

Élections

Le Bureau a adopté le relevé du scrutin des élections pour la région de Montréal du 18 mai 2007. De plus, lors de la réunion du Bureau du 15 septembre 2007, les administrateurs ont réélu madame Céline Beaulieu à la présidence, pour un troisième mandat consécutif. Par la même occasion, ils ont procédé à la composition du comité administratif.

Calendrier des réunions

Les administrateurs ont entériné le calendrier des rencontres et ont convenu que l'Assemblée générale annuelle se tiendrait le 15 septembre 2007.

Réglementation et politiques administratives

Au cours du présent exercice, les administrateurs ont adopté une modification au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis* ainsi qu'au *Règlement de formation continue obligatoire des inhalothérapeutes*.

Par ailleurs, à la suite de l'assujettissement des ordres professionnels à la Loi d'accès aux documents et aux renseignements personnels du secteur public, les administrateurs ont adopté deux nouvelles politiques administratives soient celle

du responsable de l'accès aux documents et aux renseignements personnels ainsi que celle sur les documents et les renseignements accessibles sans restrictions. De même, il a été décidé de déléguer à la directrice et Secrétaire la responsabilité des demandes d'accès en lien avec le projet de loi 86.

Nominations

Le Bureau a procédé à plusieurs nominations au cours de cet exercice, notamment pour le remplacement du poste vacant d'administrateur pour la région de Laval/Laurentides/Lanaudière et d'un poste pour la région de Montréal. Ainsi, messieurs Pascal Rioux et Réjean Duchesne siègent au sein du Bureau jusqu'à la prochaine élection prévue en mai 2009. De plus, les administrateurs ont nommé les délégués et substituts au Conseil interprofessionnel du Québec.

Les administrateurs de l'Ordre ont également entériné la candidature de monsieur Stéphane Delisle, inhalothérapeute, pour le Prix Mérite du CIQ 2007.

Tableau des membres

Les administrateurs ont approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à de nouveaux diplômés du programme en Techniques d'inhalothérapie qui ont présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ainsi qu'à ceux de la Cité Collégiale en décidant toutefois de soumettre ces derniers à des stages cliniques en assistance anesthésique.

Le Bureau s'est vu dans l'obligation de suspendre le permis de quatre membres pour non-respect des dispositions du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre.

Par ailleurs, le Bureau s'est vu dans l'obligation de radier du Tableau 39 membres pour non-paiement de la cotisation. Tandis que 28 inhalothérapeutes ont vu leur nom retiré du Tableau pour cause de retraite ou d'abandon de l'exercice.

Planification stratégique

Le Bureau a adopté la nouvelle planification stratégique 2007-2011 ainsi que le plan d'action pour le présent exercice financier. Le Bureau a décidé de prendre le virage de l'apprentissage électronique pour le maintien et l'amélioration des compétences de ses membres en autorisant l'acquisition de la plateforme «Aristote».



Rapport d'activité du comité administratif

Le comité administratif a tenu cinq réunions. Au cours de ces rencontres, il a adopté une cinquantaine de résolutions. Voici un bref aperçu des principales recommandations:

Dossiers d'équivalence

L'une des principales responsabilités dont s'acquitte le comité administratif est l'étude des dossiers des demandes d'équivalences et l'imposition de cours, stages et examens nécessaires à l'obtention d'un permis d'exercice de la profession d'inhalothérapeute pour les candidats formés hors du Québec. Au cours du présent exercice, le comité a étudié cinq demandes d'équivalence. Le comité a résolu dans tous les cas, de reconnaître une équivalence partielle de la formation et de soumettre les candidats à des cours didactiques, des stages cliniques et à un examen d'évaluation des acquis.

Finance

Le comité administratif a étudié les rapports financiers périodiques ainsi que les prévisions budgétaires 2007-2008 et en a recommandé l'adoption au Bureau.

Nomination

Le comité administratif a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment celle des maîtres de stages responsables d'assurer le suivi et l'évaluation des membres soumis à des stages de perfectionnement à la suite d'une procédure de réinscription ou d'inspection particulière des compétences.

Pratique professionnelle

Le comité administratif a imposé à trois membres des stages et des cours didactiques, d'une part dans le cadre de procédures de réinscription pour deux membres et d'autre part, dans le cadre d'une enquête particulière des compétences. Ces trois membres ont eu leur permis d'exercice limité pour la durée des stages et des cours.

D'autre part, le comité administratif a donné suite à une recommandation du comité de discipline, d'imposer des cours et des stages à un membre et de limiter sa pratique professionnelle.

Le comité administratif a assuré le suivi des cours et stages en entérinant la réussite de ces obligations et en levant la limitation ou la suspension du permis le cas échéant.

Direction générale

Les administrateurs ont procédé à l'évaluation de la directrice générale.

Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice



La coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice, sous la direction de la directrice générale, a pour fonction de coordonner l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel. Il s'agit des activités liées à la réinscription au Tableau, les stages et les cours de perfectionnement qui y sont associés ainsi que les stages imposés aux personnes ayant fait une demande d'équivalence. La coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice assure également le lien entre le comité d'inspection professionnelle (CIP) et le Bureau, en plus de la coordination de certains comités *ad hoc*. La coordonnatrice représente le comité d'inspection professionnelle au sein du comité de la formation continue, s'assurant que les lacunes identifiées en cours d'inspection générale de l'exercice de la profession sont abordées par le comité.

La vision de *l'inhalothérapeute clinicien* et la protection du public étant toujours les moteurs principaux des activités du comité d'inspection professionnelle et de l'amélioration de l'exercice, c'est sous cet angle que se sont déroulées les activités de cet exercice.

Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, le CIP devait mettre en branle son nouveau processus d'inspection. Il termine donc sa première année d'implantation d'un processus d'intervention axé sur le développement d'outils. Le CIP a continué son travail sur deux aspects: le projet pilote sur les notes au dossier en assistance anesthésique et le *Guide* qui en découle et le développement d'un document d'aide à l'évaluation d'un usager présentant des problèmes cardio-respiratoires.

Dans la foulée des travaux entrepris au cours de l'exercice précédent concernant l'évaluation de membres faisant l'objet d'une inspection particulière des compétences, le CIP a procédé au développement d'un cadre d'évaluation.

C'est avec plaisir que, pour une septième année, je vous invite à lire les réalisations de l'exercice 2007-2008. Je n'oublie pas de remercier les membres du comité d'inspection professionnelle, tous les collaborateurs qui m'ont assistée dans mes fonctions auprès des divers comités et les inspecteurs qui travaillent tous sans relâche à l'amélioration de la qualité de l'exercice. Pour son soutien unique, je remercie particulièrement madame Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier le Bureau et la directrice générale pour toute la confiance et l'autonomie professionnelle qu'ils m'accordent.

Pour terminer, je désire aussi remercier personnellement monsieur Daniel Trottier, qui a quitté ses fonctions de membre du comité d'inspection professionnelle, après un mandat qui a laissé ses traces. Les membres du CIP le remercient pour son implication et désirent souligner l'importance et la qualité de sa contribution. La vision et l'expertise de monsieur Trottier ont grandement contribué à l'amélioration et au changement de cap entrepris par le CIP.

Le CIP a accueilli comme nouveau membre, monsieur Martin Légaré. Par son implication tout au long de sa pratique, monsieur Légaré a déjà largement contribué au développement de la profession. Nous lui souhaitons la bienvenue et longue vie au sein du CIP.

Rapport d'activité

Nous vous présentons cette année un rapport différent. Plus de détails et plus d'information concernant les recommandations émises en inspection générale de l'exercice en cours d'année vous seront donnés. Par ailleurs, pour la réinscription au tableau, contrairement aux années passées, nous ne vous présenterons pas, uniquement le nombre de membres réinscrits au Tableau, mais également le nombre de stages et de cours de perfectionnement imposés annuellement. Ces changements font suite à l'adoption du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel par l'Office des professions du Québec*.

Stages de perfectionnement: imposition et suivi

Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation de ses compétences.

Plusieurs demandes d'information concernant la réinscription au Tableau ont été traitées pendant l'année et le suivi de six dossiers de l'exercice précédent a été assuré. Cinq membres ont complété leur demande de réinscription à titre de membre actif au Tableau. Voici le nombre de stages et

cours de perfectionnement imposés par le Bureau au cours de l'année:

Stage de perfectionnement en soins cardiorespiratoires généraux:	5
Stage de perfectionnement en soins critiques:	5
Stage de perfectionnement en assistance anesthésique:	5
Stage de perfectionnement en centre d'enseignement sur l'asthme et les MPOC:	5
Stage de perfectionnement en épreuves diagnostiques:	5
Recertification BCLS:	5
Cours de perfectionnement:	17

Par ailleurs, cinq dossiers de candidats formés en Ontario ont été acheminés à l'amélioration de l'exercice à la suite d'une décision du Bureau. Ainsi deux finissants des maisons d'enseignement de l'Ontario se sont vu imposer un stage de perfectionnement en assistance anesthésique, lequel a été associé à une limitation d'exercice. Les trois autres ont abandonné les démarches.

Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, le Bureau de l'Ordre peut obliger un inhalothérapeute à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement ou les deux à la fois, s'il fait l'objet de recommandations du comité d'inspection professionnelle ou du comité de discipline.

J'ai effectué le suivi de quatre dossiers de stages imposés par le Bureau à la suite d'une inspection particulière des compétences. Le suivi de neuf cours de perfectionnement et d'un stage a été assuré. Le détail des stages ainsi que des limitations y étant associées, est présenté dans le rapport du comité d'inspection professionnelle.

Activités connexes et comité *ad hoc*

Conseil interprofessionnel du Québec

Depuis l'exercice 2001-2002, je suis membre du comité des directeurs de l'inspection professionnelle du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Cette année, le coffre à outils, fruit d'un long travail entrepris par le comité restreint dont je suis également membre, a été finalisé et présenté aux membres du Forum. Ce coffre à outils est destiné aux services d'inspection professionnelle de l'ensemble des 45 ordres. Il a pour but de répondre aux questionnements les plus souvent soulevés par les services d'inspection des ordres et, également,

d'aider au développement de politiques et procédures standardisées, tout en respectant les règlements respectifs et le Code des professions.

J'ai entrepris par ailleurs une autre collaboration, cette fois en lien avec l'entrevue orale structurée. Je fais partie d'un comité qui, sur une initiative du Collège des médecins du Québec, présentera aux services d'inspection professionnelle d'autres ordres professionnels, une journée de formation et d'échange dédiée à ce type d'évaluation des compétences de leurs membres.

Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS)

Mon mandat à titre de membre du conseil d'administration du CQTS, a été renouvelé pour une quatrième fois. Le CQTS est un organisme qui prend notamment des positions publiques de promotion de la santé et de prévention du tabagisme au Québec. Il a pour mission de mobiliser les intervenants québécois autour d'un objectif global de réduction de la consommation du tabac.

Comité MICC-OPIQ

J'ai participé au comité responsable du projet de développement d'un outil d'autoévaluation des connaissances et des compétences à l'intention des candidats formés à l'étranger.

Rapport du comité d'inspection professionnelle (CIP)

Afin d'assumer sa responsabilité en matière de protection du public, le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de procéder à la surveillance générale de l'exercice des membres de l'Ordre et d'inspecter la compétence professionnelle des inhalothérapeutes. Le CIP est composé de cinq membres dont le mandat, renouvelable, est d'une durée de deux ans. Les membres sont nommés par le Bureau.

En collaboration avec le CIP, un programme annuel de surveillance de l'exercice est adopté par le Bureau. Ce programme prévoit la visite d'un nombre défini d'établissements. Le CIP doit procéder, au besoin, à l'inspection particulière des compétences d'un membre lorsqu'il a des raisons de croire que l'exercice de ce membre doit faire l'objet d'une évaluation ou lorsqu'une demande lui est adressée à cet effet.

Par l'intermédiaire de ses inspecteurs, le CIP évalue la qualité de la pratique et identifie, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. Il a également la possibilité de formuler les recommandations nécessaires pour améliorer la qualité de l'exercice de la profession. Ainsi, ces recommandations sont communiquées aux établissements et, le cas échéant, au comité de la formation continue afin que des activités de formation soient élaborées. Ceci contribue à améliorer la qualité des soins et des services offerts à



la population. De surcroît, en lien avec ses orientations, le CIP doit développer des outils, notamment des guides de pratique pour accompagner les inhalothérapeutes dans l'exercice de leurs fonctions.

Réunions du comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle a tenu huit réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Notre capacité à obtenir des libérations pour nos inspecteurs et membres du CIP, demeure une préoccupation. Nous avons donc cette année demandé au Bureau de nommer un membre substitut pour le comité, tel que le prévoit le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*. La nomination de madame Brigitte Fillion à titre de membre substitut, permettra au CIP d'avoir en tout temps le nombre suffisant de membres en cas de dossiers spéciaux ou d'inspections particulières des compétences.

De nouveaux inspecteurs ont été recrutés pour combler des départs, mais surtout pour leur expertise. Le CIP leur souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de l'inspection professionnelle.

Le CIP a poursuivi le développement de ses outils d'évaluation, tant du point de vue de l'inspection générale que de l'inspection particulière. À la suite du lancement de l'*outil-tabac* «L'inhalothérapeute intervient auprès de ses patients fumeurs», trois questions ont été ajoutées au rapport de visite, dans le but de connaître l'utilisation que les membres font de cet outil. Nous sommes maintenant capables d'extraire ces données et de mesurer plus concrètement nos actions et leur impact en matière de protection du public.

En lien avec les enquêtes particulières sur les compétences, un cadre d'évaluation a été élaboré par le CIP et par la coordonnatrice qui propose une échelle d'évaluation et des recommandations standardisées selon le résultat obtenu à l'inspection en milieu clinique et à l'EOS.

Un projet pilote portant sur la tenue de dossiers en assistance anesthésique et en sédation analgésie a été réalisé en collaboration avec plusieurs centres hospitaliers. Ce projet pilote visait à :

- valider les changements de pratique proposés par un guide de pratique;
- favoriser la participation des milieux;
- permettre aux inhalothérapeutes de se conformer au règlement et aux normes;
- offrir une solution à la problématique du manque d'outils de rédaction;
- retrouver l'annotation de toutes les activités réservées effectuées par un inhalothérapeute;

- distinguer les activités réservées effectuées par un inhalothérapeute de celles effectuées par un autre professionnel;
- évaluer l'impact d'un guide sur la pratique des inhalothérapeutes en matière de tenue de dossier en assistance anesthésique et sédation analgésie.

Les objectifs ont été atteints et la participation des inhalothérapeutes nous a permis de bien cibler les problématiques. Le CIP désire remercier tous les participants au projet et souhaite également souligner le travail de madame Marise Tétreault, inspectrice. La publication du guide de pratique découlant du projet pilote a subi quelques retards. Sa publication, qui était prévue pour mars 2007 a été reportée au prochain exercice financier, soit juillet 2008.

La production d'un autre guide, celui-ci se voulant un aide à l'évaluation du patient présentant des problèmes cardio-respiratoires, est en cours dont la publication est prévue pour le prochain exercice.

Au cours de cet exercice, le CIP a aussi procédé à l'étude et au suivi des plans d'action produits par les établissements ayant fait l'objet d'une inspection générale. Dix visites avaient été planifiées au calendrier annuel 2007-2008. Cependant, 12 établissements ont fait l'objet d'une visite de surveillance générale de l'exercice. Cette augmentation est attribuable à l'ajout d'installations, occasionné par la structure organisationnelle des CSSS et à l'ajout d'une visite à la demande du Bureau du syndic.

Synthèse des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Depuis maintenant deux ans, le CIP associe une cote de risque à chacun des éléments présents au sommaire des rapports de visite. Le CIP évalue ainsi la probabilité qu'un événement indésirable se produise, la gravité de l'événement s'il survenait, et la priorité qui devrait être accordée au suivi de cet élément. Le CIP associe également un délai d'intervention recommandé variant de 0 à 9 mois à chacune des cotes de risque. Nous présentons dans le tableau suivant une synthèse des recommandations émises au cours de cet exercice pour les 12 établissements visités.



Synthèse des recommandations : éléments généraux de la pratique

Référence aux normes professionnelles	Recommandations
Documentation	Le CIP recommande de se conformer à la nouvelle législation ainsi qu'aux <i>Normes de pratique de l'inhalothérapeute</i> en vigueur. Le CIP recommande aux inhalothérapeutes d'actualiser et de compléter les manuels de politiques, procédures, techniques et protocoles ainsi que la documentation scientifique.
Outils de perfectionnement	Le CIP recommande qu'un programme complet d'orientation du nouveau personnel soit présent dans chaque secteur d'activité et qu'un programme d'appréciation de la qualité de l'acte soit rédigé et mis en application dans tous les secteurs d'activité.
Droit et sécurité de l'utilisateur	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de suivre les formations liées à la réanimation avancée pour l'adulte (SARC) et l'enfant (SARP). Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de tous les secteurs d'activité de maintenir à jour leurs compétences concernant le maintien de la perméabilité des voies aériennes et les compétences en lien avec l'intubation difficile de base et l'utilisation de son matériel.
Appareillage	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de compléter le programme d'entretien préventif, de vérification et de contrôle des appareils, et ce, en conformité avec les recommandations du fabricant et les normes en vigueur. Le CIP recommande de tenir un registre avec signature.
Prévention de la transmission des infections	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de porter une attention particulière à la prévention des infections. Cette recommandation est indiquée notamment pour les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Il y a réutilisation du matériel jetable et à usage unique dans plusieurs secteurs d'activité ; • Le lavage des mains et l'utilisation de rince-mains antiseptique ne sont pas des pratiques uniformes.
Dossier de l'utilisateur	Le comité recommande aux inhalothérapeutes de s'assurer que leurs notes aux dossiers soient complètes, correctement rédigées et qu'elles soient le reflet des activités effectuées.
Médication	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de porter une attention particulière au contrôle, à la préparation et à l'administration de la médication.

Synthèse des recommandations : pratique clinique

Secteurs d'activité	Recommandations
Soins critiques	Les inhalothérapeutes rencontrés au cours de l'exercice ont une pratique clinique qui respecte majoritairement les normes. Toutefois, le CIP recommande aux inhalothérapeutes de participer activement au développement de leur autonomie professionnelle, par le développement et l'application de protocoles et d'ordonnances collectives qui ont pour but de réduire les délais d'intervention auprès des usagers.
Soins cardiorespiratoires généraux	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes de porter une attention particulière aux aspects liés à l'évaluation cardiorespiratoire de l'utilisateur à la suite d'une intervention clinique.
Assistance anesthésique	Le comité recommande aux inhalothérapeutes de s'assurer de prendre connaissance des particularités de l'évaluation clinique réalisée par l'anesthésiologiste.
Épreuves diagnostiques	Le CIP recommande aux inhalothérapeutes, dont le nombre d'épreuves est limité de suivre une formation relative aux normes ATS et/ou ERS.
Enseignement	Les inhalothérapeutes rencontrés au cours de l'exercice ont une bonne pratique. Ils procèdent notamment à l'élaboration des plans d'action et à l'évaluation clinique. Ils abordent notamment l'enseignement sur la maladie, la prise de médication, les habitudes de vie et le tabagisme. La pratique en réadaptation est également adaptée à l'utilisateur.
Soins à domicile	Les inhalothérapeutes rencontrés au cours de l'exercice ont une bonne pratique et une approche adaptée à chacun des usagers. Il en résulte une pratique profitable à l'ensemble des usagers.
Compagnie privée	Le comité recommande aux inhalothérapeutes de s'assurer que l'enseignement prodigué aux usagers soit complet et que du matériel didactique soit remis à l'utilisateur.



Surveillance de l'exercice

Nombre total d'établissements visités:	12
Nombre d'établissements publics:	10
Nombre d'établissements privés:	2
Nombre de visites de suivi en établissement:	0

Secteurs d'activité des établissements visités

Soins cardiorespiratoires généraux : (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	3
Soins critiques adultes:	7
Soins critiques, néonatalogie:	2
Soins critiques pédiatriques:	2
Assistance anesthésique:	8
Néonatalogie (obstétrique):	4
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire:	6
Épreuves diagnostiques du sommeil:	6
Endoscopie:	1
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation):	2
Soins et services respiratoires à domicile:	3
Enseignement asthme, suivi MPOC:	7
Épreuves diagnostiques du sommeil:	9
Privé (équipements, soins à domicile):	1
Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements:	300
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections:	165
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés:	81

Enquêtes particulières
sur la compétence professionnelle

Au cours de l'exercice, le CIP a procédé à l'évaluation et au traitement d'un dossier d'inspection particulière des compétences.

Ainsi, le CIP a recommandé au Bureau, en conformité avec l'article 113 du Code des professions du Québec et selon la procédure établie, d'imposer au membre:

- une limitation d'exercice pour le secteur d'activité concerné;
- deux stages de perfectionnement;
- un cours de perfectionnement.

Nous avons également procédé au suivi de deux dossiers de l'exercice précédent. Un de ces dossiers a été transféré au Bureau en raison de problèmes en cours de stage et à une incapacité de terminer les stages. De plus, le comité a assuré le suivi du dossier d'un membre ayant fait l'objet d'une enquête et d'un transfert par le Bureau pour le suivi concernant des cours et un stage de perfectionnement.

Autres activités du comité
d'inspection professionnelle

- Planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2008-2009
- Rapport des activités du CIP au Bureau
- Formation des nouveaux inspecteurs
- Collaboration avec les autres responsables des comités de l'Ordre
- Correspondance auprès des membres: service de référence et d'information sur les divers aspects de la profession et des normes de pratique
- Participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle
- Publications régulières dans la revue *l'inhalo*

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Rapport de la coordonnatrice aux affaires professionnelles



J'ai le grand plaisir de vous présenter le bilan pour cet exercice des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux affaires professionnelles: la formation continue, l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et les communications.

Nous l'avons annoncé, le programme de formation continue a fait peau neuve sous l'entité *Campus OPIQ*. Les activités de formation continue de l'OPIQ ont pris un virage à 180° avec le lancement à l'automne 2007, de notre portail d'apprentissage en ligne qui constitue l'instrument optimal pour gérer activement et facilement le portefeuille de compétences des membres en favorisant l'acquisition, l'évaluation ainsi que l'échange de connaissances en ligne. Les coûts reliés aux formations disponibles sur le campus ont ainsi été réduits entre autres, en raison de l'implication de nos partenaires Covidien, AstraZeneca, GlaxoSmithKline, La Capitale assurances générales, Apnair et GE Santé, que nous remercions chaleureusement pour leur soutien indéfectible année après année. La signature visuelle du *Campus OPIQ* ainsi que ses dérivés (bannière, documents promotionnels, etc.) ont été élaborés par Oblik Communication-Design.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie, grâce à l'implication de tous les collaborateurs: les auteurs des textes des différentes chroniques, les enseignants des cinq maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier lorsque possible, ainsi que les firmes *Communications Publi-Services inc.* et *Quand le chat est parti...*

Pour une cinquième année, *La Semaine de l'inhalothérapeute* sous le thème *La respiration, c'est la vie!* a connu un franc succès. L'objectif étant de promouvoir la profession auprès du grand public, plusieurs inhalothérapeutes ont organisé dans leur région respective, des activités en lien avec cette semaine. Nous les félicitons pour leur contribution au rayonnement de notre profession.

Ainsi, c'est avec satisfaction que l'OPIQ décernait la Mention d'honneur reliée à cet événement à mesdames Anne Bélanger et Édith Gagnon, inhalothérapeutes du CSSS Haut-Richelieu-Rouville qui se sont démarquées par la visibilité obtenue.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma gratitude aux administrateurs du Bureau, aux différents collaborateurs pour leur implication dans divers comités ainsi qu'à toutes mes collègues de la permanence pour leur précieuse collaboration, tout particulièrement à la directrice

générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des différents projets et dossiers qui me sont confiés. Madame Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres a quitté son poste à la fin août 2007 pour entreprendre une nouvelle carrière et a été remplacée par madame Marie-Andrée Cova que je remercie pour sa rigueur et son constant soutien.

Formation continue

Campus OPIQ

Avec l'aval du Bureau, l'OPIQ s'est porté acquéreur de la plateforme d'apprentissage électronique Aristote, développée par Connexence, une firme spécialisée en conception de logiciels de formations pour le Web. Il a été décidé, puisque la plateforme a été adaptée pour les inhalothérapeutes, qu'elle porterait le nom de *Campus OPIQ*. Cette plateforme offre beaucoup de flexibilité dans le contenu des formations et permet d'adapter la teneur de l'enseignement en fonction de critères précis. C'est en raison de son approche pédagogique unique que nous l'avons choisi.

Durant la première moitié de cet exercice, beaucoup d'efforts ont donc été consacrés à la finalisation de l'arrimage du *Campus* avec notre site Internet, au développement des trois formations disponibles dès le lancement, à la recherche de partenaires privilégiés ainsi qu'à la période test.

Le lancement officiel du *Campus OPIQ* a eu lieu le 15 septembre 2007.

Cinq formations ont ainsi été rendues disponibles:

- OPIQ-101 Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques (3 h), 45 inscriptions;
- OPIQ-102 Introduction à la polysomnographie (3 h), 111 inscriptions;
- OPIQ-103 La ponction artérielle radiale (3 h), 104 inscriptions;
- OPIQ-104 Les maladies transmissibles par le sang (1 h), 62 inscriptions;
- OPIQ-105 Polysomnographie II (3 h), 29 inscriptions.

En seulement six mois d'existence, quelque 400 inhalothérapeutes se sont inscrits à l'une ou l'autre de ces formations. De ce nombre, 355 ont pu ainsi ajouter des heures de formation continue à leur dossier.



Aussi, 147 documents sont également disponibles dans le Répertoire, pour un total de 3765 téléchargements; 7 fils de discussion dans les forums ont été créés et 15 événements ont été ajoutés au calendrier durant la période visée par ce rapport.

De plus, le *Campus OPIQ* a hébergé une communauté de pratique (forum de discussion) fermée entre les participants chargés de projet et le responsable de l'OPIQ chargé de superviser le projet pilote multicentrique sur la tenue de dossiers en assistance anesthésique et sédation analgésie. Utilisé comme outil d'échange pour toute la durée du projet, ce forum aura permis de rapprocher les chargés de projet, de favoriser les échanges entre tous et d'assurer la disponibilité quasi constante d'un représentant de l'OPIQ.

Le comité de la formation continue s'est réuni une fois afin d'identifier et prioriser les formations à venir sur le *Campus*. Les membres du comité de la formation continue souhaitent remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent à diverses activités de formation, non seulement celles offertes par l'OPIQ mais aussi à toutes autres activités en lien avec la pratique quotidienne. Mais plus particulièrement cette année, je désire remercier ceux qui ont pris avec nous le virage de l'apprentissage électronique.

J'adresse aussi des remerciements aux formateurs pour leur engagement, leur disponibilité et leur soutien au développement de notre profession, sans oublier nos partenaires. C'est en partie grâce à leur soutien et leur complicité si le *Campus* est maintenant une réalité et que tous les inhalothérapeutes du Québec ont dorénavant un accès illimité, en tout temps et en tous lieux, aux activités de formation organisées par l'OPIQ.

Colloque en pharmacothérapie

Sous le thème *Du mode d'action au mode d'emploi*, le colloque a eu lieu le samedi 15 septembre 2007 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières. Ce fut un réel succès: 160 inhalothérapeutes s'y sont inscrits et six compagnies pharmaceutiques tenaient un kiosque d'information.

Congrès 2008

Deux réunions du comité organisateur ont été nécessaires pour la préparation et l'élaboration du contenu scientifique de la 35^e édition du congrès de l'OPIQ qui se tiendra au Hilton Lac-Leamy, les 7 et 8 novembre 2008.

Comme lors de l'édition 2006, une plage horaire sera réservée pour le concours *Place à la relève* 2008. La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a confirmé son implication et attribuera une bourse de 2000 \$ au gagnant. Un comité *ad hoc* composé de mesdames Céline Beaulieu, inh., présidente de l'Ordre, Éline Trottier, inh., vice-présidente de la FIQ, Nicole St-Georges, inh., coordonnatrice du Service d'inhalothérapie à l'Hôpital Pierre-Boucher, Rita Troini, inh., consultante en formation et développement, PNAVD du Centre de santé de l'Université McGill et moi-même, s'est réuni afin de tracer les balises du concours.

Les candidats seront évalués selon les trois compétences de base:

- savoir (pertinence du contenu scientifique, rigueur dans la recherche et l'analyse du contenu);
- savoir-faire (capacité de susciter l'intérêt, sens critique, jugement);
- savoir-être (professionnalisme, dynamisme).

Enfin, je désire souligner le travail accompli par les membres de ces deux comités et je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

Autres activités et réalisations

- Recherche de partenaires pour le *Campus*;
- Organisation de deux formations *Intervenir auprès de vos patients fumeurs: le rôle de l'inhalothérapeute* en région;
- Forum national de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires.

Aperçu des heures de formation reconnues

D'autres activités de formation continue sont reconnues par l'OPIQ et représentent un volume substantiel d'heures de formation:

Le cancer du poumon, Journée ÉMC,
Université de Sherbrooke, 5 h 30

www.tycoeducation.cmecentral.ca 1 h/cours complété

www.discoverycampus.com 2 h/cours complété

www.mdbriefcase.com 1 h/crédit MAINPRO M-1 et M-2* obtenu

www.medscape.com 1 h/crédit de catégorie AMA PRA* mentionné

www.tobaccocourse.otru.org 15 h soit l'équivalent d'un crédit universitaire

www.nellcor.com 1 h/cours complété

www.cccentral.com crédits de formation AMA PRA variables selon le format du cours

www.medsitecme.com 1 h/formation complétée

www.eneonatalreview.com 1 h/newsletter, soit 12 h au total pour les 12 newsletters.

Recertification RCR 4 h

La radioprotection en milieu hospitalier 1 h

Formation d'AirMédic 7 h de formation continue

Formations CHA Hôpital St-Sacrement Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ)
6 h/formation dans la liste qui suit:

- approche gériatrique;
- soins palliatifs aux personnes âgées en CHSLD;
- introduction aux aspects psychosociaux du vieillissement;
- symptômes comportementaux et psychologiques de la démence et les troubles de comportement;
- usage optimal des médicaments chez l'ainé;
- Quatre formations sur l'examen clinique sommaire de l'ainé (cœur et poumons; cognition et humeur; sens et abdomen; chute, sommeil, hydratation autonomie et douleur).

* (1 crédit = 1 h; 1,25 crédit = 1 h 15; 1,50 crédit = 1 h 30; 1,75 crédit = 1 h 45; 2 crédit = 2 h, etc.).

Publications et communications**Projet-tabac**

Un outil d'aide à la pratique a vu le jour: *L'inhalothérapeute intervient auprès de ses patients fumeurs*. Destiné à soutenir les interventions cliniques brèves des inhalothérapeutes en cessation tabagique, et fruit de plusieurs mois de travail en collaboration avec l'Institut national de santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, cet outil a été diffusé à tous les inhalothérapeutes au début juillet 2007.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Institut national de santé publique, une rencontre de rétrospection a eu lieu avec les représentants des autres ordres impliqués dans le projet-tabac. Ce fut l'occasion pour tous d'exposer les réalisations, d'échanger sur les facteurs ayant facilité le développement et la mise en place des interventions ainsi que les difficultés rencontrées et de discuter des perspectives et d'orienter les actions à venir pour les trois prochaines années.

L'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire et de la direction artistique ont été reconduits et confiés respectivement à la firme *Communications Publi-Services inc.* ainsi qu'à la firme *Quand le chat est parti...* pour cet exercice. L'imprimerie Transcontinental a également vu son contrat renouvelé pour une autre année.

Bien que le 25^e anniversaire d'existence de la revue professionnelle soit réellement en octobre 2008 (la date de la première parution est octobre 1983), nous avons décidé de faire de l'édition d'avril un numéro anniversaire. Il a donc été possible de voir en un coup d'œil, toutes les *unes* publiées jusqu'à maintenant.

Soulignons également que le questionnaire de chaque parution portant sur un texte scientifique a permis l'ajout de 667 heures de formation continue aux dossiers de membres. La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés.

Je remercie tous les auteurs et collaborateurs qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.



Semaine de l'inhalothérapeute 2007

Un comité *ad hoc* composé de trois inhalothérapeutes provenant de différents milieux et de moi-même a été formé afin de trouver dans un premier temps, un thème pour la Semaine de l'inhalothérapeute qui s'est tenue du 30 septembre au 6 octobre 2007, et dans un deuxième temps, de choisir un récipiendaire de la Mention d'honneur.

Le comité a reçu cinq candidatures. Je remercie les membres du comité, Dominique Brault, Dominique Hébert, et Marie-Hélène Robert, pour leur générosité et le partage de leur vision de notre pratique professionnelle.

Représentations

Salon Éducation Formation Carrière 2007

La 12^e édition du Salon Éducation Formation Carrière s'est tenue du 10 au 13 octobre 2007. Sur invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OPIQ y tenait un kiosque afin de promouvoir la profession auprès d'étudiants en processus de choix de carrière et d'adultes en réorientation professionnelle. Je tiens à souligner l'implication des inhalothérapeutes suivants qui ont donné quelques heures de leur temps et je les remercie chaleureusement pour leur dynamisme et leur enthousiasme: Mirka Auger, Hélène Boucher, Dominique Brault, Isabelle Clermont, Johanne Fillion, Martine Gosselin, Daniel Smith, ainsi que Marie-Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et au service aux membres de l'OPIQ pour son aide précieuse.

Je remercie également les partenaires suivants, pour le prêt d'appareils et de matériel:

- Cégep de Rosemont et M^{me} Dominique Brault;
- Covidien et MM. Alex Martel et Francis Boisvert;
- Vitalaire: M^{me} Martine Favre et M. Denis Landry.

La 13^e édition aura lieu du 15 au 18 octobre 2008. Il faudra évaluer la possibilité d'y participer ou non, en raison de la proximité de notre congrès annuel.

Forum national de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires

Lors du banquet de clôture, Stéphane Delisle, inhalothérapeute, chef du service d'inhalothérapie et anesthésie à l'Hôpital du Sacré-Cœur à Montréal, s'est vu décerner le prix Mérite 2007 du Conseil interprofessionnel du Québec en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de sa contribution à notre profession et au système professionnel. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants de quatrième et cinquième secondaire, afin de faire connaître et accroître ainsi la visibilité de notre profession encore méconnue. Étant dans l'impossibilité de répondre positivement à toutes les demandes, je tiens à souligner le travail accompli par mesdames Sylvie Gagnon et Dominique Brault qui se sont acquittées de cette tâche avec brio, en participant à trois activités de rayonnement au cours de l'exercice 2007-2008.

CIQ

À l'invitation de monsieur Jean-François Thuot, directeur général du CIQ, j'ai assisté au Forum québécois de la formation à distance du Comité de liaison interordres en formation à distance (CLIFAD). Ce forum a réuni, sur invitation, une centaine de personnes venant des différents milieux de l'éducation, du monde syndical, du patronat, d'associations et du réseau gouvernemental, des personnes qui ont une influence dans le paysage éducatif québécois. Toujours à l'invitation de monsieur Thuot, madame Marise Tétreault et moi-même avons également effectué une présentation au forum de la formation continue du CIQ intitulée *La formation continue obligatoire: une question d'accès!* Ce fut l'occasion de partager et d'échanger sur notre jeune expérience en apprentissage électronique avec nos collègues des autres ordres professionnels.

Autre

Sur invitation de l'Institut national de santé publique, j'ai participé au *Canadian Health Professionals, Health Organizations and Tobacco Control Workshop*, qui s'est tenu à Edmonton en septembre 2007.

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux affaires professionnelles

Rapport du Bureau du syndic



Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au Code des professions, au Code de déontologie des inhalothérapeutes et aux autres règlements de l'OPIQ.

Activités 2007-2008

Faisant suite au rapport annuel 2006-2007, six dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2007. Nous avons été saisis de trente nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du Code des professions, ou des règlements adoptés par le Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Dossiers enquêtes

Vingt-six dossiers n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte devant le Comité de discipline.

Un dossier a fait l'objet d'un dépôt de plainte devant le Comité de discipline.

Neuf dossiers sont en cours d'enquête disciplinaire.

Exercice illégal ou usurpation de titre

Faisant suite au rapport annuel 2006-2007, deux dossiers relatifs à l'exercice illégal étaient en cours, ces dossiers n'ont pas donné lieu à des dépôts d'infraction devant la Cour.

Cinq signalisations relatives à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre ont été acheminées.

Trois dossiers, relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre, sont en cours d'enquête.

Comités

- Collaboration au comité directeur du forum des syndicats du CIQ;
- Collaboration au comité restreint du forum des syndicats pour le projet de loi 56.

Formation

Formation continue des syndicats concernant la technique d'enquête (octobre 2007, janvier 2008).

Équipe du Bureau du syndic

- **Joële Larivière**, inh., syndic, responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes
- **Francine Poirier**, inh., syndic adjointe
- **Denise Roy**, inh., syndic correspondant
- **Armindo Fernandes**, inh., syndic correspondant
- **Marie-Ève Langlois**, inh., syndic correspondant

Joële Larivière, inh., syndic,
responsable du Bureau du syndic
et des dossiers d'enquêtes

Rapport du comité de discipline



En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, L.R.Q. c. C-26, le comité de discipline a pour mandat d'étudier toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le Gouvernement et d'inhalothérapeutes nommés par le Bureau, le comité de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008, le comité de discipline a tenu une audience disciplinaire. Il n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

Le comité de discipline a rendu, en cours d'exercice, deux décisions sur culpabilité et sanction. Dans le premier dossier, l'inhalothérapeute a plaidé coupable à six des sept infractions qui lui étaient reprochées, soit d'avoir contrevenu aux articles 4 et 12 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ainsi qu'au Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Elle s'est vue imposer cinq périodes de radiation temporaire de deux mois à purger concurremment, et une amende de 1 000 \$. Le comité a également recommandé au Bureau de l'Ordre d'obliger l'intimée à compléter un cours ainsi qu'un stage de perfectionnement.

Dans le second dossier, l'inhalothérapeute a plaidé coupable aux deux infractions qui lui étaient reprochées, soit d'avoir contrevenu aux articles 4 et 12 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ainsi qu'au Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Il s'est vu imposer deux amendes de 1 000 \$ chacune.

Au 31 mars 2008, un dossier disciplinaire était toujours actif.

Rapport du comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes de l'OPIQ a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Au cours de l'année financière 2007-2008, le comité de révision des plaintes n'a pas eu à se réunir puisqu'aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic n'a été déposée.

Andrée Lacoursière,
adjointe à la direction générale

Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes



Les membres du comité se sont réunis à une seule occasion au cours du présent exercice. La nomination d'un nouveau membre, madame Louise Brunel du ministère de l'Éducation, des Sports et Loisirs (MESL) ainsi que la difficulté liée à la disponibilité commune des membres, ont empêché le comité de se réunir à une autre occasion au cours de l'année.

Lors de cette rencontre, le comité a poursuivi ses discussions sur les principaux dossiers de formation telle que la *Réforme de la formation initiale* des inhalothérapeutes et son rehaussement universitaire, la nécessité d'une formation d'appoint pour les candidats étrangers ayant obtenu une reconnaissance partielle de leur formation et de leurs acquis expérimentiels ainsi que l'importance du *Profil national des compétences* de l'Alliance nationale auquel est associé l'agrément des maisons d'enseignement et la mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de l'intérêt qu'ils témoignent à l'amélioration de la formation des inhalothérapeutes et des candidats étrangers.

Johanne Fillion, inh., B. Sc.,
présidente du comité

**Membres inscrits au Tableau**

Membres actifs	2967
Membres hors Québec	62
Membres non actifs	279
Total	3308

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	2802
Masculin	506

Inscriptions au Tableau

Renouvellement	3079
Premières inscriptions	212
Réadmissions	16
Permis restrictif	
Temporaire	1
Total	3308

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	341,00 \$
Membres non actifs	191,00 \$
Membres hors Québec	321,50 \$

Radiations du Tableau

Abandon	16
Non-paiement	39
Retraité	12

Répartition régionale

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	149
Montréal	1022
Laval/Laurentides/Lanaudière	396
Montérégie	470
Saguenay-Lac-St-Jean/Côte-Nord	193
Québec/Chaudière-Appalaches/Bas St-Laurent	641
Mauricie/Centre du Québec	198
Estrie	177
Hors Québec	62

Répartition des champs de pratique

Administration	50
Assistance à la ventilation	629
Assistance anesthésique	923
Cardiologie et hémodynamie	71
Centre d'enseignement sur l'asthme	65
Clinique antidouleur	9
Électrophysiologie-Neurologie	19
Enseignement en premiers soins (RCR)	7
Laboratoire physiologie respiratoire	230
Polysomnographie	83
Recherche	36
Rééducation respiratoire	73
Soins à domicile (épreuves diagnostiques)	32
Soins à domicile (soins généraux)	346
Soins à domicile (VAP)	41
Soins cardiorespiratoires généraux	1857
Autre	105

N. B. Un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lanallie Hébert

Comptables agréés, S.E.N.C.

St-Eustache,

Le 19 juin 2008



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2008

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2008	TOTAL 2007
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 155 906 \$	- \$	1 155 906 \$	1 087 230 \$
Administration et autres	73 621	-	73 621	56 763
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	38 231	-	38 231	208 268
Formation continue	56 063	-	56 063	61 592
Équivalence- subvention (note 7)	22 500	-	22 500	-
Droits d'examens	50	-	50	850
Publicité - <i>l'inhalo</i>	58 234	-	58 234	84 331
Projet d'abandon du tabac - subvention	8 404	-	8 404	35 737
Revenus de placements	37 147	10 226	47 373	41 960
Ristournes	-	23 477	23 477	23 032
Gains (pertes) sur ventes de placements	(2 369)	-	(2 369)	14 557
	<u>1 447 787</u>	<u>33 703</u>	<u>1 481 490</u>	<u>1 614 320</u>
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	488 163	-	488 163	468 371
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	142 928	-	142 928	137 316
Syndic	92 357	-	92 357	78 122
Discipline et autres	-	-	-	2 973
Formation continue (Annexe A)	42 211	-	42 211	45 537
Équivalence (Annexe A)	25 559	-	25 559	-
Projet d'abandon du tabac	8 404	-	8 404	35 737
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel (annexe B)	35 252	-	35 252	206 647
Revue - <i>l'inhalo</i>	58 813	-	58 813	71 434
Développement	18 595	-	18 595	29 005
Frais généraux non répartis (annexe B)	373 570	-	373 570	353 707
	<u>1 285 852</u>	<u>-</u>	<u>1 285 852</u>	<u>1 428 849</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>161 935 \$</u>	<u>33 703 \$</u>	<u>195 638 \$</u>	<u>185 471 \$</u>



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2008

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES	TOTAL 2008	TOTAL 2007
	INVESTIS EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTA- TIONS	ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ		
SOLDES AU DÉBUT	50 331 \$	419 782 \$	256 591 \$	726 704 \$	541 233 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(67 678)	229 613	33 703	195 638	185 471
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS - NETTES DES SUBVENTIONS AFFÉRENTES	208 088	(208 088)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	190 741 \$	441 307 \$	290 294 \$	922 342 \$	726 704 \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****BILAN**

31 mars 2008

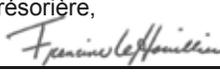
	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2008	TOTAL 2007
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	100 668 \$	- \$	100 668 \$	84 034 \$
Placements temporaires (note 3)	272 918	-	272 918	219 462
Débiteurs (note 4)	98 880	-	98 880	48 304
Frais payés d'avance	38 139	-	38 139	23 918
	510 605	-	510 605	375 718
PLACEMENTS (note 5)	131 840	-	131 840	128 583
FONDS DE RISTOURNES	-	290 294	290 294	256 591
IMMOBILISATIONS (note 6)	253 241	-	253 241	50 331
	895 686 \$	290 294 \$	1 185 980 \$	811 223 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	136 728 \$	- \$	136 728 \$	70 768 \$
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	2 793	-	2 793	11 197
Produits reportés	61 617	-	61 617	2 554
	201 138	-	201 138	84 519
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS (note 7)	62 500	-	62 500	-
	263 638	-	263 638	84 519
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	190 741	-	190 741	50 331
Non grevés d'affectations	441 307	-	441 307	419 782
Affectations d'origine interne	-	290 294	290 294	256 591
	632 048	290 294	922 342	726 704
	895 686 \$	290 294 \$	1 185 980 \$	811 223 \$

AU NOM DU BUREAU

La présidente,


 Céline Beaulieu, inh.

La trésorière,


 Francine LeHouillier, inh.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges	195 638	\$	185 471
			\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	80 178		34 808
Produits du fonds de ristournes	(33 703)		(31 110)
Pertes sur cessions de placements	(2 369)		(14 557)
Subvention afférente aux immobilisations	(12 500)		-
	<u>227 244</u>		<u>174 612</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	<u>51 822</u>		<u>(25 523)</u>
	<u>279 066</u>		<u>149 089</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements	(42 670)		(77 770)
Produits de la disposition de placements	41 782		70 475
Acquisitions d'immobilisations	(283 088)		(33 535)
	<u>(283 976)</u>		<u>(40 830)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Subvention reçue afférente aux immobilisations	75 000		-
	<u>70 090</u>		<u>108 259</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>70 090</u>		<u>108 259</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>303 496</u>		<u>195 237</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	<u><u>373 586</u></u>	\$	<u><u>303 496</u></u>
			\$



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements à long terme et les créditeurs. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des placements

L'Ordre classe ses placements en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. La convention comptable suivie pour chaque catégorie de placements est la suivante :

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les placements temporaires qui sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre. Ils sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Disponibles à la vente

Il s'agit des placements que l'Ordre entend conserver à long terme et qui demeurent disponibles si les besoins de liquidités augmentaient. Ces placements sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 mars 2008****3- PLACEMENTS TEMPORAIRES**

Au 31 mars 2008, ces placements sont composés d'obligations, dont les taux d'intérêt varient de 3,25 % à 4,25 % et échéant jusqu'en juillet 2008, et de fonds communs. Les valeurs boursières respectives sont de 221 870 \$ et de 51 048 \$. Au 31 mars 2007, ces placements étaient composés d'obligations dont la valeur boursière était de 219 462 \$.

4- DÉBITEURS	2008	2007
Clients	39 112 \$	25 643 \$
Subvention à recevoir - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	45 000	-
Taxes de vente	7 274	20 133
Intérêts à recevoir	7 323	2 528
Autres	171	-
	<u>98 880 \$</u>	<u>48 304 \$</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

5- PLACEMENTS	2008	2007
Fonds communs (valeur boursière, 136 509 \$; 2007, 142 232 \$)	<u>131 840 \$</u>	<u>128 583 \$</u>



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

6- IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 493 \$	11 760 \$	5 733 \$	8 841 \$
Améliorations locatives	27 853	18 116	9 737	13 277
Matériel informatique	<u>415 288</u>	<u>177 517</u>	<u>237 771</u>	<u>28 213</u>
	<u>460 634 \$</u>	<u>207 393 \$</u>	<u>253 241 \$</u>	<u>50 331 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait développer des applications spécifiques pour son site Internet, dont la plate-forme Campus pour la formation continue en ligne au coût de 157 500 \$ et un outil d'autoévaluation des candidats étrangers au coût de 75 000 \$.

7- SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS

La subvention reportée afférente aux immobilisations représente une subvention reçue du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de développer un outil d'autoévaluation pour les candidats étrangers. La subvention reçue totalise 85 000 \$; de ce montant, 75 000 \$ a servi spécifiquement à l'implantation d'un outil en ligne, sur le site Internet de l'Ordre. Cette somme est présentée comme subvention reportée et est amortie au même rythme que l'outil informatique auquel elle se rapporte. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	2008	2007
Solde au début	- \$	- \$
Plus: subvention reportée de l'exercice	75 000	-
Moins: montant amorti dans les résultats	<u>(12 500)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>62 500 \$</u>	<u>- \$</u>

**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2008

8- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008		2007
Débiteurs	(50 576)	\$	389
Frais payés d'avance	(14 221)		(7 682)
Créditeurs	65 960		12 165
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	(8 404)		(5 737)
Produits reportés	59 063		(24 658)
	51 822	\$	(25 523)
			\$

9- COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2008		2007
Encaisse	100 668	\$	84 034
Placements temporaires	272 918		219 462
	373 586	\$	303 496
			\$

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 127 143 \$ plus une portion des frais communs.

De plus, l'Ordre a signé un contrat de services de 5 ans pour l'utilisation de l'outil Internet relatif à la formation continue. Les frais sont de 8 000 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2009	2010	2011	2012	2013
54 234 \$	54 234 \$	42 675 \$	8 000 \$	8 000 \$



Annexe A

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS, FORMATION CONTINUE, ÉQUIVALENCE

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	391 827	\$	377 158	\$
Réunions et assemblées	29 985		26 118	
Tournée provinciale	1 905		-	
Déplacements, hébergement et représentation	6 525		5 857	
Participation à des événements	2 160		1 000	
Présidence	40 756		35 324	
Contentieux / pratique illégale	4 582		11 405	
Assurances des dirigeants	4 056		4 279	
Élections	194		2 542	
Finances et trésorerie	-		26	
Formation des employés	6 173		4 662	
	<u>488 163</u>	\$	<u>468 371</u>	\$
FORMATION CONTINUE				
Honoraires	12 567	\$	14 232	\$
Frais	3 394		31 305	
Amortissement des immobilisations	26 250		-	
	<u>42 211</u>	\$	<u>45 537</u>	\$
ÉQUIVALENCE				
Honoraires	11 838	\$	-	\$
Frais	1 232		-	
Amortissement des immobilisations	12 489		-	
	<u>25 559</u>	\$	<u>-</u>	\$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL,
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS**

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL				
Imprimerie	549	\$	8 968	\$
Conférenciers	4 600		12 219	
Location d'équipement	3 726		20 042	
Montage des kiosques	-		4 270	
Hôtel et activités sociales	10 928		147 289	
Frais remboursés	1 448		2 938	
Tournoi de golf annuel	13 875		10 432	
Comité	126		489	
	<u>35 252</u>	\$	<u>206 647</u>	\$
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS				
Assurances professionnelles	56 864	\$	55 791	\$
Loyer	86 248		77 595	
Frais de bureau et fournitures	13 900		13 728	
Location d'équipement	12 130		11 433	
Frais informatiques	20 525		20 019	
Poste et messagerie	38 417		47 886	
Taxes, licences et permis	17 130		17 277	
Télécommunications	14 162		13 351	
Entretien et réparations	850		2 026	
Publicité et communications	5 381		3 796	
Honoraires professionnels	19 492		10 455	
Rapport annuel	4 655		5 140	
Abonnements	7 682		8 147	
Bourses	800		1 000	
Conseil interprofessionnel du Québec	13 673		13 403	
Frais bancaires	19 800		17 456	
Autres dépenses	422		396	
Amortissement des immobilisations	41 439		34 808	
	<u>373 570</u>	\$	<u>353 707</u>	\$





OPIQ

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 320
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029
514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca